
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2010

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil Municipal

- 4-/ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL THERMAL DE L'ALLIER (SIT 03) - DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE BOURBON LANCY - ACCORD DE LA VILLE DE VICHY**
-

PERSONNEL COMMUNAL

- 5-/ **TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT**
 - 6-/ **REGLEMENTATION - EMPLOI CONTRACTUEL D'INGENIEUR -RENOUVELLEMENT**
-

OPERATIONS TECHNIQUES

- 7-/ **ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES - PLAN - ELABORATION - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC VICHY VAL D'ALLIER - CONVENTION CONSTITUTIVE**
-

AFFAIRES GENERALES

- 8-/ LEGS - MONSIEUR JEAN MARIN - NON ACCEPTATION DU LEGS**
- 9-/ REMBOURSEMENT LOYERS - GARAGES 28-30 RUE DES PRIMEVERES A VICHY - A MME YVETTE ROLLET - 27 ALLEE DES AILES A VICHY**
- 10-/ APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE - LOUIS II DE BOURBON - ANCIEN COUVENT DES CELESTINS**
- 11-/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - OBSERVATOIRE DES POISSONS MIGRATEURS DE VICHY - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION DU CONTRAT**
- 12-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS**
A/ CESSION - PARCELLE AS 762 EN PARTIE (250 M²) 03300 CREUZIER-LE-VIEUX ET PARCELLE BK 7 EN PARTIE (125 M²) 03200 VICHY - AU PROFIT DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE VICHY - 22 RUE JEAN JAURES - 03200 VICHY
B/ CESSION - DOMAINE PUBLIC 03300 CREUZIER-LE-VIEUX - AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX - BP 50060 - 03302 CREUZIER-LE-VIEUX
- 13-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - PARCELLE BK 6 EN PARTIE (398 M²) 03200 VICHY - A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE VICHY - 22 RUE JEAN JAURES - 03200 VICHY**
-

FINANCES

- 14-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - REFECTION CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**
- 15-/ POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2009 - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**
- 16-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - MISE EN RESEAU - REPARTITION DES DEPENSES - CONVENTION**
- 17-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - EXPOSITIONS PROPOSEES A D'AUTRES COLLECTIVITES - LOCATION**
- 18-/ MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - PHOTOS D'ŒUVRE D'ART ET DOCUMENTS PATRIMONIAUX DESTINEES A DES PUBLICATIONS - REPRODUCTION**
- 19-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2010**
-

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°4

OBJET :

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
THERMAL DE
L'ALLIER (SIT 03)**

**DEMANDE
D'ADHESION
DE LA VILLE DE
BOURBON LANCY**

**ACCORD DE LA
VILLE DE VICHY**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**SECRETARIAT
GENERAL**

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la demande du Conseil municipal de la Ville de Bourbon Lancy en date du 28 Septembre 2009 d'intégrer le Syndicat Intercommunal Thermal de l'Allier et Thermauvergne,

Vu la délibération du 23 Novembre 2009 du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Thermal de l'Allier acceptant l'adhésion de la Ville de Bourbon Lancy,

Considérant qu'il appartient aux communes adhérentes du Syndicat Intercommunal Thermal de l'Allier de se prononcer sur cette demande d'adhésion,

Propose au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la Ville de Bourbon Lancy au SIT 03 et à la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 5**OBJET :****TABLEAU DES
EFFECTIFS****AJUSTEMENT****DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETARE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal du 4 décembre 2009,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs à la suite des commissions paritaires afin de permettre de nommer au 1^{er} avril 2010 les agents remplissant les conditions,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, à effectifs constants, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} avril 2010 :

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière administrative</u>		
Attaché principal	1	2
Rédacteur chef	5	6
Rédacteur	6	4
<u>Filière technique</u>		
Ingénieur en chef de classe normale	5	6
Ingénieur	4	3
Technicien supérieur principal	1	2
Technicien supérieur	5	4
Contrôleur de travaux	1	2
Agent de maîtrise principal	28	27
Agent de maîtrise	27	29
Agent technique principal de 1 ^{ère} classe	20	22
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	57	53
<u>Filière sportive</u>		
Educateur des A.P.S. hors classe	7	10
Educateur des A.P.S. de 1 ^{ère} classe	4	1
<u>Filière police municipale</u>		
Chef de service police municipale classe normale	0	1
Chef de police municipale	2	1
Brigadier chef principal	14	15
Brigadier	7	6

Filière culturelle

Bibliothécaire	2	3
Assistant qualifié de conservation hors classe	2	1
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	5	6
Assistant de conservation de hors classe	1	0
Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe	1	2
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	2	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	7	9
Professeur d'enseignement artistique classe normale	6	4

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

N° 6

Séance du 26 mars 2010

OBJET :

REGLEMENTATION

**EMPLOI
CONTRACTUEL
D'INGENIEUR**

RENOUVELLEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETARE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3 notamment,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 6 du 6 mars 2009 portant création d'un emploi contractuel d'ingénieur,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de l'ingénieur contractuel, responsable du secteur en charge des nuisances et de l'habitat au sein du service Règlementation,

Propose au Conseil municipal

- de reconduire l'emploi contractuel d'ingénieur au sein du service Réglementation pour une durée de deux ans,
- et d'en établir la rémunération sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
 - autorise M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir,
 - dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée au 64131, fonctionnalité 023 du budget de la collectivité,
 - charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.
-

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 7

OBJET :

**ACCESSIBILITE
DES EQUIPEMENTS
PUBLICS AUX
PERSONNES
HANDICAPEES**

**PLAN
ELABORATION**

**GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC
VICHY VAL
D'ALLIER**

**CONVENTION
CONSTITUTIVE**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et ses textes d'application,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la délibération n° 32 du Conseil municipal du 4 décembre 2009 mettant en place la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Considérant que cette Commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, en coordination avec la Commission Intercommunale chargée de missions similaires dans les domaines de compétence transférés à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Considérant l'intérêt de la mise en place d'un groupement de commande pour la réalisation des prestations d'élaboration du plan de mise en accessibilité comprenant le diagnostic, les propositions et planifications de travaux relevant de chaque commune membre de Vichy Val d'Allier,

Considérant la proposition faite par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de mettre en place un tel groupement de commande,

Propose au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commande mis en place par Vichy Val d'Allier pour les prestations à faire exécuter par un cabinet spécialisé afin de préparer le plan de mise en accessibilité des équipements publics concernés de la commune (voirie, espaces extérieurs divers, bâtiments ERP).

- d'adopter les dispositions de la convention constitutive du groupement de commande telle qu'annexée et qui présente notamment :

- la consultation et la désignation du prestataire par Vichy Val d'Allier,

- la commande et le suivi des prestations par chaque collectivité adhérant au groupement.

- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
 - dit que le coût des prestations de préparation du plan de mise en accessibilité des équipements publics de la commune sera imputé sur les crédits du budget communal d'investissement, fonctionnalité 020, antenne 2031-A743,
 - charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision.
-

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 8

OBJET :

LEGS

**MONSIEUR JEAN
MARIN**

**NON ACCEPTATION
DU LEGS**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETARE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2242-2 et suivants,

Vu la lettre en date du 26 octobre 2009 par laquelle Maître François ROBELIN, Notaire à VICHY, informe la Commune de VICHY que Monsieur Jean Bernard MARIN, demeurant de son vivant à VICHY (03200) 3 allée des Ailes, institue la Ville de VICHY légataire universel de sa succession,

Vu l'inventaire des biens qui a eu lieu le 23 novembre 2009 en présence de Monsieur Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Administratives et de Maître François ROBELIN, Notaire,

Vu le courrier de Maître François ROBELIN du 30 décembre 2009 présentant à la Ville un bilan provisoire de la succession de Monsieur Jean MARIN,

Considérant les circonstances du décès de Monsieur Jean MARIN et les conséquences qui en découlent pour sa famille,

Propose au Conseil municipal :

- de ne pas accepter le legs de Monsieur Jean MARIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 9

OBJET :

REMBOURSEMENT

LOYERS

GARAGES

28-30 RUE DES

PRIMEVERES

A VICHY

A MME

YVETTE ROLLET

27 ALLEE DES AILES

03200 VICHY

DIRECTION DES

AFFAIRES

GENERALES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte d'acquisition du 31 octobre 2009 par lequel la Ville de VICHY est devenue propriétaire de quarante (40) garages situés 28-30 rue des Primevères à VICHY,

Considérant que le paiement du prix de deux cent treize mille Euros (213 000 €) correspondant à cette acquisition n'a été effectué par la Trésorerie que le 24 décembre 2009 auprès du notaire chargé de la transaction immobilière,

Considérant qu'au cours de cette période de novembre et décembre 2009 la Ville a perçu les loyers des garages susvisés,

Propose au Conseil municipal :

- de rembourser à l'ancienne propriétaire Mme Yvette ROLLET, 27 allée des Ailes à VICHY la somme de trois mille dix sept Euros trente sept centimes (3017,37 €) correspondant aux loyers de novembre et décembre 2009 des garages situés 28-30 rue des Primevères à VICHY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- dit que les dépenses seront imputées à l'article 6132 fonctionnalité 020 du budget de la Commune pour l'année 2010,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 10

OBJET :

**APPOSITION D'UNE
PLAQUE
COMMEMORATIVE**

**LOUIS II
DE BOURBON**

**ANCIEN COUVENT
DES CELESTINS**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992,

Vu le courrier du 22 janvier 2010 par lequel le Comité BON DUC LOUIS II DE BOURBON a demandé à la Ville de Vichy d'installer une plaque historique et commémorative sur l'ancien couvent des Célestins,

Considérant que cette plaque est destinée à honorer LOUIS II DUC DE BOURBON, fondateur du couvent des Célestins, dans le cadre de la célébration du 600^{ème} anniversaire de sa mort,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, propriétaire des murs, a donné son accord pour l'apposition d'une plaque commémorative sur ce bâtiment,

Propose au Conseil municipal :

- de financer l'installation d'une plaque commémorative destinée à honorer LOUIS II DUC DE BOURBON sur l'ancien couvent des Célestins,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2318 fonctionnalité 823 du budget de la Commune pour l'année 2010,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 11

OBJET :

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

**OBSERVATOIRE
DES POISSONS
MIGRATEURS
DE VICHY**

**CHOIX DU
DELEGATAIRE**

**APPROBATION
DU CONTRAT**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETARE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 relatifs aux délégations de service public,

Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,

Vu la délibération n° 29 du 4 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une nouvelle délégation de service public sous forme d'un contrat d'affermage pour l'exploitation de l'Observatoire des Poissons Migrateurs de Vichy, le contrat passé le 1^{er} avril 2007 avec l'Association « SAUMON SAUVAGE » venant à expiration le 31 mars 2010,

Vu l'avis d'appel à candidatures paru le 8 décembre 2009 dans le journal « La Montagne » éditions de Vichy et de Clermont-Ferrand,

Considérant que, suite à l'avis d'appel à candidatures, seule l'association « SAUMON SAUVAGE » a fait parvenir une offre en Mairie,

Considérant que l'Association « SAUMON SAUVAGE » candidate à cette délégation et précédente délégitaire a une bonne connaissance de la gestion de l'Observatoire,

Considérant que les tarifs proposés par l'Association « SAUMON SAUVAGE » sont dans la continuité de ceux pratiqués au cours des années précédentes et sont donc de nature à favoriser la fréquentation du site,

Considérant que le partenariat mis en place par l'Association « SAUMON SAUVAGE » auprès des collectivités, des médias et des associations de défense de la nature et de l'environnement contribuera à mieux faire connaître l'Observatoire auprès du public,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de l'Association « SAUMON SAUVAGE » pour la délégation de service public portant sur l'exploitation de l'Observatoire des Poissons Migrateurs de Vichy sous la forme d'un contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la désignation de l'Association « SAUMON SAUVAGE » comme fermier chargé de la délégation de service public portant sur l'exploitation de l'Observatoire des Poissons Migrateurs de Vichy,

- approuve le projet de contrat d'affermage ci-annexé dont la durée s'étalera sur cinq (5) années, celui-ci prenant effet à compter du 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2015,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 12/A

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

**PARCELLE AS 762
EN PARTIE (250 M²)
03300 CREUZIER-LE-
VIEUX**

**PARCELLE BK 7
EN PARTIE (125 M²)
03200 VICHY**

**AU PROFIT DE LA
SOCIETE
D'ECONOMIE MIXTE
IMMOBILIERE DE
VICHY**

**22 RUE JEAN JAURES
03200 VICHY**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3211-14,

Vu l'avis des Services Fiscaux de l'Allier en date du

Considérant qu'en partie les parcelles AS 762 (environ 250 m²) situées à 03300 CREUZIER-LE-VIEUX et BK 7 (environ 125 m²) situées à 03200 VICHY ont été clôturées, aménagées et intégrées au lotissement construit par la Société d'Economie Mixte Immobilière de VICHY (SEMIV) rue du Port Boutin en fonction de l'alignement urbain,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à titre gratuit les parcelles AS 762 et BK 7 en partie à la SEMIV afin de régulariser les limites de propriété de son lotissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 12/B

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

**DOMAINE PUBLIC
03300 CREUZIER-LE-
VIEUX**

**AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX
BP 50060**

**03300 CREUZIER-LE-
VIEUX**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1 et L. 3112-1 permettant la cession à l'amiable du domaine public, sans déclassement préalable entre deux personnes publiques,

Vu la délibération n° 30/B du 4 décembre 2009 approuvant la cession de 800 m² du domaine public communal situé à CREUZIER-LE-VIEUX,

Considérant que suite aux opérations de bornage la parcelle à céder mesure 1 145 m² et non 800 m²,

Considérant que cette transaction réalisée dans l'intérêt général a pour objet de céder une portion du domaine public de la Ville de VICHY situé sur le territoire de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, à cette dernière,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier la délibération n° 30/B du 4 décembre 2009 en cédant à titre gratuit cette parcelle de 1 145 m² à la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 13

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

**PARCELLE BK 6
EN PARTIE (389 M²)
03300 VICHY**

**A LA SOCIETE
D'ECONOMIE MIXTE
IMMOBILIERE DE
VICHY**

**22 RUE JEAN JAURES
03200 VICHY**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu la délibération n°31/C du Conseil municipal du 4 décembre 2009 approuvant l'acquisition par la Ville de VICHY d'une partie de la parcelle BK 6 de 200 m² à VICHY, devenue voirie publique, desservant le lotissement construit par la Société d'Economie Mixte Immobilière de VICHY (SEMIV) et lui appartenant,

Considérant que suite aux opérations de bornage la surface de ce terrain acquis par la Ville de VICHY est de 389 m² et non de 200 m²,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier la délibération n° 31/C du 4 décembre 2009 en décidant d'acquérir à titre gratuit auprès de la SEMIV 22 rue Jean Jaurès à VICHY une parcelle de terrain de 389 m² cadastrée actuellement BK 6 à VICHY, et de constater l'intégration de ce terrain dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 juin 2009

N° 14

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

**INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE,
VENTILATION ET
CLIMATISATION**

REFECTION

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que la Médiathèque Valery Larbaud constitue l'un des gros équipements structurants de la Ville de Vichy au service de l'ensemble de l'agglomération,

Considérant que le chauffage électrique du bâtiment, qui date de sa construction en 1982, est devenu obsolète en termes de performance et de confort pour ses usagers et ses personnels,

Considérant que la rénovation complète des installations dans une option de développement durable doit faire appel à la mise en place de solutions techniques visant à réduire les consommations d'énergie et de flux,

Considérant les financements susceptibles d'être sollicités auprès du Conseil Général de l'Allier (Fonds 2) au titre de la mesure « gros équipements des communes », et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la part des travaux qui touchent la conservation des fonds patrimoniaux,

Propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Allier (Fonds 2) au titre de la mesure « gros équipements des communes » à hauteur de 90 000 € (30 % de 300 000 € max.),

- de solliciter également l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la part des travaux qui concourent à l'amélioration de la conservation des fonds patrimoniaux,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Général :	90 000 € (30 % de 300 000 € max.)
DRAC :	9 000 € (20 % de 45 000 €)
Ville de Vichy :	528 000 €
Coût total du projet :	627 000 € HT

- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive des subventions à recevoir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 Mars 2010

N° 15

OBJET :
POLITIQUE DE LA
VILLE
PROGRAMMATION
2009
PLAN DE
FINANCEMENT
DEFINITIF
DIRECTION
DES FINANCES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale,

Vu les circulaires du 24 mai et du 15 septembre 2006 sur les objectifs généraux et l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération n° 3 du Conseil municipal du 22 décembre 2006 adoptant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération de Vichy d'une durée de 3 ans (2007–2009) reconductible une fois, lequel a été signé avec l'Etat, le Département, et les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en date du 19 juillet 2007,

Vu la demande formulée par la Ville de Vichy au titre de l'année 2009,

Vu la décision d'octroi du comité local de pilotage « Politique de la Ville »,

Vu la lettre le M. le Sous-préfet de Vichy en date du 7 décembre 2009 informant M. le Maire de Vichy du montant des subventions définitivement accordées par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), et lui demandant d'approuver par délibération du Conseil municipal le plan de financement définitif de la programmation 2009,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif de l'action retenue pour l'année 2009 dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale comme suit :

Intitulé de l'action : « Contrat local d'accompagnement scolaire »

Coût total:	36 282 €
ACSE :	5 500 €
CAF :	7 396 €
MSA :	222 €
Part Ville de Vichy :	23 164 €

- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 74718 des fonctionnalités concernées du Budget Principal de la Ville de Vichy,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 16

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

MISE EN RESEAU

**REPARTITION DES
DEPENSES**

CONVENTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETARE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 1998 approuvant le projet d'informatisation et de développement des services de la Médiathèque Valéry Larbaud comprenant la création d'une base de données documentaire commune avec les autres bibliothèques de l'agglomération afin de permettre au public de consulter l'ensemble des documents des partenaires du réseau des bibliothèques/médiathèques,

Considérant que le réseau d'offre documentaire concerne la Ville de Vichy, la Ville de Cusset et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour le pôle Lardy,

Considérant l'approbation des collectivités territoriales concernées à la poursuite de cette politique documentaire commune,

Considérant la nécessité d'adopter une convention entre les trois parties afin de préciser les modalités de fonctionnement ainsi que la répartition des coûts et charges,

Considérant l'accord des collectivités territoriales concernées sur le projet de convention qui leur a été soumis,

Propose au Conseil municipal

- d'approuver la convention ci-annexée réglant les modalités de fonctionnement et de collaboration entre les membres du réseau, ainsi que les modalités de répartition des charges incombant à chacune des trois collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- dit que les recettes seront affectées à l'article 70878 fonctionnalité 020 (pour le logiciel AB6 (Absys)) et fonctionnalité 321 (pour la base de données Electre) du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N° 17

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

**EXPOSITIONS
PROPOSEES A
D'AUTRES
COLLECTIVITES**

LOCATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Considérant que la Médiathèque Valery Larbaud a réalisé deux expositions destinées à valoriser la Ville de Vichy, son patrimoine et son histoire :

« Echappées bucoliques : histoire et petites histoires des parcs de Vichy » d'une part et

« La Belle Epoque de l'architecture à Vichy : les architectes et les villas : 1890 - 1914 » d'autre part,

Considérant que ces expositions ont une vocation d'itinérance,

Propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à louer chaque exposition aux conditions suivantes :

* Formule complète :

Panneaux « drop papers » et photographies encadrées ou contrecollées :

600 euros / mois

400 euros / quinzaine

300 euros / semaine

150 euros / le week-end

* Formule panneaux « drop papers » :

400 euros / mois

300 euros / quinzaine

200 euros / semaine

100 euros / le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes seront affectées article 7083 fonctionnalité 321 du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 26 mars 2010

N°18

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

**PHOTOS
D'ŒUVRES D'ART
ET
DOCUMENTS
PATRIMONIAUX
DESTINES A DES
PUBLICATIONS**

REPRODUCTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Considérant que la Ville de Vichy est sollicitée par les musées ou les organisateurs d'expositions temporaires pour la reproduction de photographies professionnelles, destinées à être publiées dans des catalogues d'exposition ou monographies,

Considérant qu'une campagne de photographie d'éléments importants de son patrimoine a été lancée par la Ville afin de répondre également aux besoins des organisateurs d'expositions temporaires,

Propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des droits de reproduction à 60 euros pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes seront affectées article 70878 fonctionnalité 321 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 19

OBJET :

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

EXERCICE 2010

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER (à partir de la question n°2), Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine STEYER, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'application de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République qui impose aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire précédemment au vote du budget primitif,

... / ...

Présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte de cette présentation,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 26 mars 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,